

LA RELIGION CIVILE AMÉRICAINE

Une théorie de droit constitutionnel

C'est peu dire que le fait religieux aux États-Unis ne manque jamais de susciter commentaires et controverses. Cet ouvrage – s'intéressant à ces questions – s'inscrit dans la continuité de travaux entamés dans un précédent volume. Nous illustrons alors que la période constituante américaine, cultivant les vieux thèmes exceptionnalistes des premiers colons, mettait systématiquement en avant le message religieux pour soutenir l'effort révolutionnaire. Or ce dernier, tout au même moment, institutionnalisait par le biais de son œuvre ultime, la Constitution de 1787, une séparation des Églises et de l'État. Depuis, le droit semble opérer un hiatus entre des dispositions textuelles et l'avènement d'un discours politique tout à fait formaté et systématisé, qui ne s'est jamais émancipé du religieux. Il existerait donc un véritable « mur de séparation » entre le spirituel et le temporel, parfois exacerbé par les instruments du juridique, mais qui doit être associé à la mise en place d'un « culte de la République » élaboré et tout à fait institutionnalisé. Ce mécanisme n'est pas sans soulever nombre d'incertitudes, notamment sur le plan jurisprudentiel. Ayant pour ambition d'apporter une rhétorique nouvelle, cet ouvrage entend revenir sur la délicate notion de « religion civile » américaine et, surtout, introduire sa traduction par voie de droit.

Maxence Guillemin est chargé d'enseignements en droit public à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Sa thèse de doctorat, soutenue en 2015, l'a entraîné à se pencher sur les rapports qu'entretenait la Constitution américaine avec le fait religieux. Ceci est le second ouvrage d'une étude consacrée à ces questions.

ISBN : 978-2-343-11081-3
34 €



administration
aménagement
AAAT
du territoire

L'Harmattan

LA RELIGION CIVILE AMÉRICAINE
Une théorie de droit constitutionnel

Maxence Guillemin

Maxence Guillemin

LA RELIGION CIVILE AMÉRICAINE

Une théorie de droit constitutionnel